

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Tombé

N° CS947

AMENDEMENT

présenté par
Mme Garin, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« Lorsque le nombre d'experts judiciaires spécialisés est insuffisant dans le ressort de la juridiction,
le magistrat... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.